

REUNION DE LA CDAJE DU 17 NOVEMBRE 2017

PRESENTS

M. Amans, S. Arnaud, J-A Brie, E. Cabin, A-C Campèse, A. Combier, F. Copin, D. Coulomb, G. Coulomb, C. Court, J. Cornaton, L. Cure, S. Dubois, O. Faury, E. Fogeron-Lafond, S. Foord, F. Founaud, M-E. Gasnier, E. Glanowski, C. Gueritte, I. Hache, B. Hertzog, J-N. Royer-Manoha F. Marchisio, P. Ménolfi, L. Migliorini, H. Morvan, H. Payrastre, J-M Paulin, A. Poutard, F. Pyttlik, C. Ranc, C. Rivier, P. Roche, M. Schuhler, N. Schwoehrer, M-C. Segers, E. Suret- Godard, C. Vérité, A. Vernet, A. Vialle, S. Vincent, M. Volle

EXCUSES

C. Archier, H. Baptiste, F. Bénéfice, G. Berton, M. Burel, C. Col-Eyraud, V. Commarmot, B. Compagnon, V. Dal Fiume, D. Duchamp, D. Gential, A. Gressier, M-N. Laville, R. Lemesre, C. Mauny, C. Mazoyer, F. Munoz, E. Rogue, J. Thomassin, G. Torres, O. Zunino-Krichi

INTRODUCTION

Sylvie Dubois, Conseillère Départementale au Département de l'Ardèche, annonce qu'il s'agit de la dernière CDAJE sous cette forme, elle en présente l'ordre du jour et excuse l'absence de Denis Duchamp, Vice-président du Département et Président de la CDAJE.

Alain Vialle, Président de la CAF, annonce le futur renouvellement du Conseil d'Administration de la CAF et regrette qu'il s'agit peut-être là, de sa dernière participation à cette instance. Il revient sur l'intérêt de la CDAE pour la politique petite enfance en Ardèche ainsi que pour le partenariat CAF, Département et MSA. Cet exemple est aujourd'hui suivi par d'autres Caisses. Il annonce la mise en place du CDSF et remercie l'assemblée pour le travail réalisé.

Marc Volle, Directeur Enfance Santé Famille, se présente et confirme la force du Contrat Enfance Départemental comme outil au profit du territoire.

Validation du CR de la dernière CDAJE : Le compte-rendu du 5 mai 2017 est validé.

ORDRE DU JOUR

<i>Évaluation du CED 2012-2016 et présentation du nouveau CED 2017-2020</i>	<u>3</u>
<i>Actualités de la CDAJE</i>	<u>7</u>
<i>Partage d'expériences</i>	<u>8</u>
<i>Travaux des sous-commissions</i>	<u>9</u>
<i>Questions diverses</i>	<u>9</u>
<i>Prochaines dates</i>	<u>9</u>

ÉVALUATION DU CED 2012-2016 ET PRESENTATION DU NOUVEAU CED 2017-2020

Présentation d'un film de 3 minutes sur le CED.

Ce film est visible sur le site du Département : <http://www.ardeche.fr/1182-decision-modificative-n-2.htm> ou sur https://www.youtube.com/watch?v=3O_35ra2W0E&feature=youtu.be

Intervention des partenaires associés aux actions du CED

Laetitia Cure pour l'ACEPP-ADeLH, associée à l'action 5 : animation du réseau des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

L'ACEPP-ADeHL Ardèche est la seule fédération en France à être associée à un contrat de ce type. Ce partenariat permet de travailler sur la qualité d'accueil au sein des structures, sur l'accompagnement des territoires et des professionnels, sur l'innovation (outils, structure, accueil), sur le soutien à la parentalité.

La qualité de ce partenariat est favorisée par la qualité des relations entre les techniciens.

Nicolas Schwoehrer pour Familles Rurales, associé à l'action 6 : animation du réseau des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Le partenariat a permis le déploiement d'actions sur les territoires et de faire vivre les réseaux d'animateurs de centres de loisirs. Il a notamment permis l'élaboration de projets communs fédérateurs pour les professionnels.

Le partenariat participe également au travail en cours sur la valorisation du travail de l'animateur en ALSH et a permis la réalisation d'un webdoc à ce sujet.

Enfin, il a permis la mise en place de formations adaptées aux attentes des directeurs, action appréciée.

Simon Foord pour la Fédération des APAJH, associé à l'action 7 : Pôle Ressources Handicap

Le CED a permis la création du Pôle Ressources Handicap en finançant le poste de Cécile Mazoyer sur un mi-temps. Les résultats de cette action ne sont plus à démontrer et sont une conséquence de l'implication de l'ensemble des partenaires dans ce projet. Il constate un fort travail en commun.

Bilan 2012-2016

Méthodologie suivie pour l'évaluation : une double approche.

- Quantitative : Suivi des réalisations à partir des données disponibles (CAF, INSEE, Département...)
- Qualitative : Rencontre avec les acteurs de terrain
 - 7 têtes de réseaux
 - 6 réunions avec responsables de RAM, EAJE, ALSH (Nord et Sud), LAEP
 - 1 réunion Coordonnateurs territoriaux
 - 1 réunion Associations de médiation familiale
 - 1 réunion Coordonnatrice de la FACS en lien avec leur diagnostic famille
 - 1 réunion avec les professionnels d'EAJE et ALSH bénéficiant du surencadrement

Indicateurs départementaux / État des lieux (cf. diaporama)

Démographie

La croissance démographique du département, plutôt modeste jusqu'en 1999, **s'accélère nettement entre 1999 et 2014** pour afficher un **ralentissement entre 2014 et 2016**. Cette croissance est avant tout la conséquence des **migrations de population**, le solde naturel (naissance / décès) étant proche de 0.

La population ardéchoise est relativement âgée : la **part des plus de 60 ans représente 30,5%** des Ardéchois en 2016. C'est plus qu'en 1999 et leur part est largement plus importante qu'au niveau régional et national. De plus, la part des 25/35 ans, soit la classe d'âge la plus à même de faire des enfants est plus faible en 2016 qu'en 1999.

Avec 3 249 naissances en 2015, le nombre de naissances en Ardèche poursuit **une baisse tendancielle depuis 2007**, en particulier une baisse de 4.6% entre 2012 et 2015. Nous pouvons observer la **même évolution plus marquée au niveau national**.

La diminution du nombre de naissances se répercute sur le nombre d'enfants de moins de 3 ans. La baisse des naissances n'est donc **pas compensée par le solde migratoire pour les enfants de moins de 3 ans**.

La part des familles monoparentales du département est inférieure de 3 points à la part observable à l'échelle du pays ce qui illustre une **situation moins dégradée concernant ce phénomène sur le département**. Cette tendance s'observe **également pour les moins de 6 ans**.

5 EPCI sont plus touchées que les autres par la monoparentalité des allocataires avec **plus de 1 000 familles monoparentales sur le territoire**. Ce sont notamment les EPCI qui concentrent une grande part de la population du département.

Nouveaux enjeux

MAM : une charte qualité des MAM est en cours de déploiement visant à harmoniser la qualité de ces accueils.

MICRO-CRECHES PRIVEES : Accompagner la création de micro-crèches PAJE afin de permettre leur intégration dans la politique petite enfance menée en Ardèche.

EPCI : Le renouvellement des EPCI a amené à faire évoluer le rôle des coordinateurs territoriaux qui cumulent un, deux ou trois domaines : petite enfance / parentalité / jeunesse sans qu'il y ait d'harmonisation des postes et des missions entre les territoires. Certains gèrent un ensemble de structures, alors que d'autres ont l'opportunité de développer une véritable politique territoriale. Il semble pertinent d'aller vers une harmonisation des compétences et des missions des coordonnateurs afin qu'ils se positionnent comme animateur de leur territoire.

SDSF : La mise en place de ce schéma signé le 29 avril 2016 définit les grandes orientations de ce que doit être la politique petite enfance et parentalité en Ardèche. Le nouveau Contrat Enfance Départemental se doit donc de poser un cadre d'actions respectant ces orientations. Après deux ans de fonctionnement, cette gouvernance montre ses faiblesses de par la sur-sollicitation des partenaires et le manque d'efficacité dans l'interaction entre petite enfance et soutien à la parentalité.

Offre d'Accueil (cf. diaporama)

Évaluation des actions (cf. diaporama)

Gouvernance

CDSF

Instance institutionnelle, politique et stratégique.

Composition : État : Préfet, CAF : Directrice et Président de la CAF, Département : Président, Vice-Président, DGA Solidarités, Éducation et Mobilités, Direction Enfance Santé Famille, MSA : Président et Directeur général, Éducation Nationale : Directeur académique des Services de l'Ardèche, UDAF : Président, AMRF, Association des maires d'Ardèche + Coordonateur du SDSF.

Fréquence de réunion : 1 fois par an

COPIL DU SDSF

Pilote les orientations de la CDSF, assure la remontée des territoires (besoins et actions), des réseaux, nourrit les élus sur les actions et expériences innovantes

Composition : État : DDCSPP, CAF : Président, Directrice des moyens et de la relation partenaires et Responsable du Pôle Partenaire, Département: Vice président, déléguée, Directeur Enfance Santé Famille, Pilote des dispositifs santé-famille, Direction de territoires, MSA : Président et responsable adjointe ASS, Éducation Nationale: DSDEN, UDAF, Maires: élus de territoire en charge de la petite enfance et de la parentalité + Coordonateur et animateur du SDSF, Famille Rurale: Président et Coordonateurs, ACEPP: Président et Coordonateurs, APAJH: Directeur et Coordinateur du PRH07 + invitation ponctuelle d'acteurs de terrain ayant des expériences innovantes à partager.

Fréquence de réunion : 2 à 3 fois par an

COTECH DU SDSF

Assure le suivi, la coordination et le soutien des sous-commissions. Fait le lien entre les groupes de travail et le comité de pilotage. Identifie les expériences innovantes.

Composition : Têtes de réseaux (PRH, ACEPP, AFR, CAF, DÉPARTEMENT, MSA, CALAEPDA, FACS), Coordonateur CDSF, Animateur SDSF, coordonnateurs territoriaux.

Fréquence de réunion : à la demande, il peut aussi échanger hors réunion en fonction des besoins.

SOUS-COMMISSIONS

Elles ont une durée de vie liée à la thématique ou à la réalisation de l'objectif.

Composition : Composition : Définie en fonction des thèmes ou projets. Il regroupe des membres du COTECH, mais aussi des élus ou des partenaires.

Fréquence de réunion : plusieurs fois par an en fonction des besoins de la mission

Plan d'Action - Cf. Diaporama

ACTUALITES DE LA CDAJE

Lettre Circulaire RAM – missions complémentaires – Cf. Diaporama

Retour à la semaine de 4 jours –Lionel Migliorini

Bilan de la semaine à 4,5 jours :

- A permis de renforcer le rôle de coordination des communes
- PEDT : Affirmation d'objectifs éducatifs
- Importance de la qualification des intervenants
- Alliance éducative (enseignants, animateurs, parents, associations) insuffisante
- De nombreuses associations sportives ont perdu 30 à 50% de leur public pendant cette période.

Mise en place de la réforme

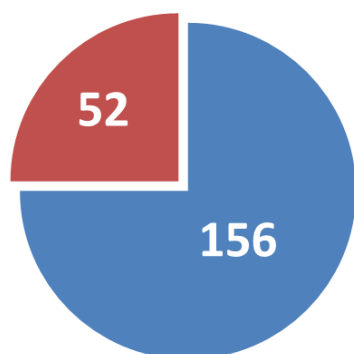
En 2017, 75% des communes ardéchoises, 50% des enfants sont passés à la semaine de 4 jours, 45 % des communes à l'échelle nationale.

Sur les 52 communes restantes : tendance marquée pour un retour à 4 jours en septembre 2018

Conséquences règlementaires

Leur PEDT devient de fait caduc, ces communes ne toucheront plus le fond de soutien de l'Etat ni d'aide de la CAF (ASRE) si l'accueil n'est pas déclaré. Ces communes ont dû recevoir un courrier de la Préfecture leur rappelant le cadre règlementaire.

- Pour l'État
 - les communes à 4 jours => mercredi extrascolaire
 - les communes à 4,5 jours => mercredi périscolaire



- 4 jours
- 4,5 jours

Aides de l'État au bénéfice des communes qui maintiennent le rythme de 4,5 jours avec PEDT.

- Pour la CAF :
 - 4 jours => plus le versement de l'ASRE
 - Si un accueil extra-scolaire ou périscolaire est déclaré => financement au titre de la PS Complémentaire
 - Si développement et avenant au CEJ => financement possible

Autres conséquences de cette décision : les familles demandent que soit mises en place des solutions de substitution pour la garde des enfants le mercredi.

Webdoc animateurs – Lionel Migliorini

Les accueils de loisirs ardéchois se sont mobilisés des vacances d'avril à cet été pour créer un web documentaire mettant en lumière le métier d'animateur. En effet, le métier d'animateur est peu ou mal connu et subit un certain nombre de préjugés, aussi les accueils de loisirs ardéchois ont décidé d'ouvrir leur portes et de montrer de quoi est fait leur quotidien. Le Web documentaire est paru fin septembre et permet à tous de découvrir différentes facettes du métier dans ses joies et ses difficultés.

Lien vers le webdoc : <http://www.animacteurwebdoc.fr/>

6 demi-journées de tournage, 9 mois de travail pour produire plus d'une heure de film. Ce projet est issu du travail partenarial au sein de la sous-commission ALSH de la CDAJE.

Le webdoc se compose d'une page d'accueil avec des rubriques représentées par des visuels (carte, boussole, planning,...). On entre dans chaque rubrique où plusieurs films de 5 à 8 minutes sont proposés ("préparer les équipes", "accepter les différences",...)

Diffusion

Le projet a été diffusé dès sa sortie. A l'heure actuelle « le journal de l'animation » (journal spécialisé) souhaite le mettre en valeur. Un bureau d'étude, missionné par la MSA projette de l'utiliser pour illustrer son étude.

Autres idées de diffusion proposées par la salle :

- L'utiliser comme moyen de formation des animateurs
- Proposer à l'éducation nationale pour les conseillers d'orientation en lycée
- Présentation de métiers par l'AMFR
- Usage au niveau des commissions enfance jeunesse des collectivités territoriales
- Proposer aux parents qui inscrivent leurs enfants en ALSH (à l'inscription)

PARTAGE D'EXPERIENCES

Projet hors les murs à Peaugres – Cécile Rivier – cf. diaporama

Voyage des Assistantes maternelles à Paris – cf. diaporama

Ce projet est né d'une demande des assistantes maternelles auprès des RAM. C'est la deuxième année que les assistantes maternelles bénéficient d'un soutien dans l'organisation et le financement de ce voyage. 84 assistantes maternelles ont participé à ce voyage cette année contre 25 il y a 2 ans.

Ce voyage est très positif : il a permis aux assistantes maternelles de mettre en place rapidement de nouveaux outils. Cette expérience contribue à la professionnalisation au-delà de la formation continue. Le travail avant et après le colloque a été important pour en tirer tous les enseignements. C'est aussi une marque de reconnaissance pour les assistantes maternelles, certaines d'entre elles n'étaient jamais allées à Paris. C'est une dynamique durable : les assistantes maternelles souhaiteraient en faire un rendez-vous annuel. Certaines réfléchissent à y remonter par leurs propres moyens.

Question pour la suite : ce voyage pourrait-il être reconnu comme formation continue ? Rentrer dans le DIFF ? Ce serait une bonne façon de pérenniser cette expérience, en parler aux organismes de formations.

TRAVAUX DES SOUS-COMMISSIONS

Micro-crèches PAJE : Présentation des résultats du groupe de travail - cf. diaporama

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

PROCHAINES DATES

- COTECH du SDSF : 20/11/2017
- Journée de la Coéducation : 29/11/2017
- Matinée de sensibilisation : 03/02/2018
- CDSF : Début 2018

Cette dernière réunion de la CDAJE a été suivie de la visite du LAEP Caracole du Teil et la signature du Contrat Enfance Départemental 2017 – 2020. La matinée s'est conclue par un buffet convivial.